

Le Trèfle Bleu 
Depuis 1989



LIVRET D'ACCUEIL



Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L.311-4 du CASF.
Il a reçu l'avis favorable du Conseil de vie sociale.

*Notre équipe vous souhaite la
bienvenue au Trèfle Bleu !*

*Nos responsables Aurélie et Noria
se tiennent à votre entière
disposition pour toute demande de
renseignements complémentaires.*

SOMMAIRE

1/ L'Etablissement.....	3
a) Moyens d'accès	
b) Configuration	
2/ Procédure d'admission.....	4
3/ Les temps d'échanges.....	5
a) Conseil de Vie Social	
b) Commission Menu et Animation	
4/ L'animation.....	5
5/ La vie au Trèfle Bleu.....	6
6/ Le personnel.....	10
a) L'équipe de direction	
b) L'équipe de soin	
7/ Aides financières.....	11
8/ Nos valeurs.....	12
9/ Notes personnelles.....	13

La finalité de ce livret d'accueil est de vous informer des prestations et de l'organisation de l'établissement, afin de faciliter votre intégration au sein de notre Résidence.

1 - L'établissement

Le Trèfle Bleu est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) privé, pouvant accueillir 24 résidents (du GIR 1 au GIR 6).

Situé à Paris dans le 17eme arrondissement, au 152 rue Cardinet, face au square Martin Luther King, et à côté du parc des Batignolles, le Trèfle Bleu reçoit des personnes âgées valides ou en perte d'autonomie.

L'immeuble donne sur la rue Cardinet et se compose de 7 étages.

a) Les moyens d'accès

RER : Ligne A ou E, station « Saint Lazare »

Transilien : Ligne L, station « Pont Cardinet »

Bus : Ligne 31 et 66, arrêt « Parc Martin Luther King »

Métro : Ligne 13, station « Brochant » ; Ligne 14 station « Pont Cardinet »

Voiture : Périphérique

b) La configuration de l'établissement

Au rez de chaussée :

Dans l'entrée, un petit coin salon dont la baie vitrée donne sur la rue. Le bureau des infirmières et le bureau de la direction sont situés au rez de chaussé après le salon.

Le lutin d'accueil qui contient l'affichage réglementaire se trouve dans l'entrée. Les animations et les menus y sont ajoutées dedans.

Le grand salon du rdc est équipé d'une télévision et de fauteuil. Le petit salon, face au patio, à votre disposition à toute heure avec des tables hautes.

Au rez de jardin :

- La salle de restaurant
- La cuisine
- Les locaux techniques

Au 1^{er} étage :

- Un salon d'activité et/ou salon des familles

Au 5^{ème} étage :

- Un salon de coiffure

Du 1^{er} au 7^{ème} étage :

- Des chambres dont certaines avec une terrasse.

2 - Procédures d'admission

Vous devez remplir le dossier de demande d'admission en établissement CERFA 14732*01 et faire remplir la partie médicale par le médecin traitant (ou le médecin hospitalier) du futur résident.

Après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par la Direction habituellement très rapidement. Une visite médicale dite de pré-admissibilité sera nécessaire si l'état médical du futur résident le permet.

Les pièces à fournir pour la réservation d'une chambre et pour la constitution du dossier administratif sont mentionnées sur la fiche informative.

L'admission se finalise par la signature du contrat de séjour et du règlement intérieur.

Le règlement intérieur encadre les conditions de vie des résidents au sein de l'établissement, nous vous conseillons de le lire très attentivement.

3 - Les temps d'échanges

a) Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Cette instance consultative, est composée de représentants des résidents, des familles, du personnel. Il fait des propositions et donne son avis sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les réunions ont lieu 3 fois par an et votre présence est vivement souhaitée.

La réunion du conseil se termine toujours par un temps d'échange où sont abordées des questions diverses. Votre participation active est un élément essentiel à l'amélioration de la qualité de nos prestations.

b) La Commission Menus et Animations

Il s'agit d'une réunion ouverte pendant lequel nous échangeons autour de la composition des repas proposés et du choix des menus à thème à mettre en place.

Nous sommes également à l'écoute des demandes concernant les animations proposées au sein de l'établissement et des éventuelles propositions pour des sorties extérieures.

Cette commission a lieu 2 fois par an.

Les factures sont établies en début de mois et payables avant le 10 du mois facturé.

4 - L'animation

La qualité de vie de nos résidents est l'une de nos priorités. L'animation est un élément essentiel. Notre objectif est avant tout de vous impliquer dans le choix et la réalisation des animations. Les différentes activités proposées favorisent la communication, le maintien de l'autonomie physique et psychologique.

Chaque après-midi, une animation ou atelier est proposé (revue de presse, atelier photo langage, chant...). Lors des journées ensoleillées, une balade et un goûter au parc Martin Luther King peuvent être organisés.

Chaque anniversaire, chaque évènement est l'occasion d'une fête joyeuse au moment du goûter.



5 - La vie au Trèfle bleu

Vous bénéficierez d'une chambre individuelle, avec votre propre salle d'eau.

Chaque résident est libre de personnaliser son logement et d'apporter des objets personnels.

Votre chambre est votre espace intime et personnel et nul ne peut y pénétrer sans frapper et s'annoncer.

Le rythme d'une journée type :

8h : service de petit déjeuner en chambre + traitements du matin.

De 9h à 11h30 : aide à la toilette et à l'habillage.

12h : déjeuner.

13h30 à 15h : sieste ou repos en chambre.

15h à 18h15 : goûter, animations, promenades, kinés.

18h15 : dîner.

20h à 21h : service d'une collation, distribution des médicaments de nuit.

La nuit : surveillance nocturne.

L'entretien de votre chambre est pratiqué entre 10h30 et 13h.

Le mobilier proposé :

- Un lit médicalisé
- Une table de chevet
- Un bureau commode avec fauteuil
- Un fauteuil avec assistance au levé
- Une télévision
- Un placard

Chaque résident est équipé d'un système d'appel malade sous forme de montre relié au personnel 24h sur 24.

Une ligne téléphonique peut être installée à votre nom, mais si vous êtes souvent hors de votre chambre, l'achat d'un téléphone portable reste la meilleure solution pour vous.

Le linge de maison est fourni et entretenu par le Trèfle Bleu.

L'entretien de vos vêtements personnels peut être effectué par votre famille ou par le Trèfle Bleu (prestation dont le tarif est affiché)

Le courrier :

La factrice dépose le courrier tous les jours (sauf le dimanche). Il est alors distribué à chacun à ce moment-là.

Le parisien et le Figaro sont livrés chaque jour.

Vos soins de beauté :

Vous pouvez bénéficier de soins de beauté. En effet, la coiffeuse et le pédicure passent en moyenne une fois par mois. Vous pouvez prendre

rendez-vous auprès de la direction. Les tarifs sont affichés dans le lutin d'information à l'entrée de la résidence.

La blanchisserie :

L'entretien du linge personnel et le marquage est assuré par l'établissement.

Les biens et valeurs personnels :

Lors de votre admission, vous avez été informé, en vertu de la loi n°92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeurs dans le coffre du bureau.

Ainsi, l'établissement ne pourra être tenu responsable de la perte ou la disparition d'objets non déposés selon la procédure ci-dessus.

Les petits travaux d'entretien :

Ils sont assurés quotidiennement par l'homme d'entretien de la maison sur simple demande.

Les repas :

Nos cuisiniers sont présents tous les jours de 9h à 19h.

Les repas sont assurés aux horaires suivants :

- Petit déjeuner à partir de	8h/ 8h30
- Déjeuner à partir de	12h/ 12h15
- Goûter à partir de	16h/ 16h30
- Dîner à partir de	18h15
- Collation à partir de	21h

Les repas sont particulièrement savoureux et entièrement réalisés sur place par les cuisiniers, avec des produits frais.

Du vin peut également vous être proposé lors des repas.

Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 08h. Nous vous proposons une boisson chaude (café, thé, chocolat) accompagnée de baguettes, biscottes ou croissants...

Le déjeuner et le dîner sont servis à l'assiette, en salle à manger.

Les menus sont établis chaque jour, adaptés selon les saisons et sont affichés dans l'entrée. Il est possible de demander un menu alternatif si un plat ne vous convient pas.

Les régimes et les textures alimentaires prescrits par le médecin sont pris en compte et respectés. Les repas principaux sont de préférence pris en salle de restaurant.

Il vous est possible d'inviter vos proches à déjeuner avec vous. Le prix du repas visiteur est de 20 euros par personne. Il suffit de prévenir la direction à l'avance.

Le culte :

Tous les cultes peuvent être pratiqués par chacun, selon ses convictions.

Une messe est célébrée au Trèfle bleu par le prêtre de la paroisse une fois par mois et lors des principales fêtes religieuses.

Les coordonnées des autres représentants des religions sont disponibles dans le lutin d'information à l'entrée de la résidence.

Les visites :

Par souci de sécurité et de tranquillité au sein de l'établissement, aucune visite n'est possible entre 20h00 et 7h00, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Vous avez la possibilité de sortir avec vos proches quand vous le souhaitez. Il suffit d'en informer l'établissement. Si vous partez quelques jours, merci de nous en informer 72h à l'avance pour que nous puissions préparer vos médicaments...

6 - Le personnel

a) L'équipe de direction

L'équipe de direction se relaie tous les jours de manière à assurer une présence continue au sein de l'établissement, y compris les week-ends et les jours fériés.

Elle se compose de :

- Alexandre KORCHIA, Gestionnaire de l'établissement
- Céline KOEHLER, Responsable de secteur
- Nhuy LE, Responsable de secteur
- Aurélie DUARTE, Directrice
- Noria CHANTEGRELET, Chef d'équipe et Vie Sociale

La direction est joignable tous les jours de 11h à 19h, par téléphone 01 40 25 92 92 ou par mail treflebleuparis@gmail.com.

b) L'équipe de soins

L'équipe de soins salariée est constituée chaque jour :

- d'une infirmière de 9h à 19h
- de 3 aides-soignantes (AS) de 8h à 14h pour vous aider à votre toilette, à l'heure de votre choix, et également aux repas
- de 1 AS et 1 Auxiliaire de vie l'après midi
- d'une AS de nuit de 20h à 8h et une Auxiliaire de vie de 22h à 7h
- d'un médecin coordonnateur
- d'une psychologue 2 jours par semaine (Les Lundis et Jeudis)
- d'une psychomotricienne 2 jours par semaine (Les Mardis et Vendredis et 1 samedi par mois)

Différents personnels paramédicaux libéraux interviennent du lundi au vendredi sur prescription médicale (kinésithérapeute, orthophoniste).

Vous pouvez conserver votre médecin traitant ou vos intervenants paramédicaux habituels.

Vos médicaments seront achetés et préparés par l'infirmière.

Celle-ci se chargera également de pratiquer vos soins et prendre vos rendez-vous.

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance, l'établissement est doté d'équipements spécifiques pour privilégier le confort.

Les aides-soignantes :

Les soins d'aide à la toilette et à l'habillage seront pratiqués selon vos souhaits et en respectant votre dignité et vos habitudes de vie par un personnel formé pour préserver votre autonomie et vous apporter une attention particulière.

Vous pourrez être accompagné dans les commerces à proximité immédiate pour effectuer des petits achats. Nous pouvons vous fournir des produits de toilette qui vous seront facturés (tarifs affichés dans le lutin à l'entrée de la résidence).

L'ensemble de l'équipe vous apportera une attention toute particulière les premiers jours, en journée et la nuit afin de vous permettre l'appropriation de vos nouveaux repères.

La psychologue et la psychomotricienne :

Elles sont présentes deux fois par semaine chacune et propose des ateliers chaque fois qu'elles sont présentes au Trèfle.

Des orthophonistes et kinésithérapeutes passent également du lundi au vendredi (intervenants libéraux).

7 - Aides financières

Le Trèfle Bleu n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires à l'Aide Sociale à l'Hébergement.

Vous pouvez, sous conditions d'âge (à partir de 60 ans) et de perte d'autonomie, bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) L'APA en établissement est une prestation attribuée et versée par le Conseil Général de votre département d'origine. Cette allocation peut servir à payer une partie du tarif dépendance. Elle est destinée à toute personne dont le degré de perte d'autonomie correspond aux GIR 1. 2. 3 ou 4 (Les GIR 5 et 6 n'auront aucune aide de l'APA).

8 - Nos valeurs

Respect : nous respectons les droits fondamentaux de la personne, sa liberté, son intimité et sa dignité.

Energie : nous favorisons le maintien de l'autonomie et encourageons les activités et l'ouverture sur l'extérieur.

Service : nous offrons un service de qualité.

Performance : nous croyons à la mise en place d'un projet de vie personnalisé individualisé et à l'atteinte de nos objectifs.

Equipe : nous fidélisons une équipe performante et en sommes fiers.

Choix : nos résidents conservent la liberté de choix, à chaque instant. Nous respectons son rythme de vie.

Transparence : nous croyons en particulier dans notre domaine, à l'importance de tenir nos promesses, au dialogue avec les proches et le personnel.

